



QUARTIER DU CENTRE-VILLE 1^{ÈRE} ZONE LE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL



**UNE ZONE HORODATÉE
DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES RÉSIDENTS**



SIMPLE

> Assure la rotation
des véhicules



RAPIDE

> Facilite la desserte
des immeubles
> Fluidifie la circulation



GAGNANT

> Limite le stationnement
abusif de plus de 7 jours
sur la voie publique



ECONOMIQUE

> Un tarif préférentiel
pour les résidents, actifs,
artisans, commerçants

➤ À PARTIR DU 12 SEPTEMBRE, LA VILLE DE BEUSOLEIL MET EN PLACE DANS LE QUARTIER DU CENTRE-VILLE UNE PREMIÈRE ZONE DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES RÉSIDENTS, ACTIFS, COMMERÇANTS ET ARTISANS.

Ci-dessous toutes les modalités pour bénéficier du stationnement résidentiel...

Comment fonctionne le stationnement résidentiel ?



TARIF RÉSIDENT

- 1,20 € par jour
- 5 € pour 7 jours

TARIF ARTISAN COMMERÇANT

- 1,20 € par jour

TARIF ACTIF

- 2,40 € par jour du lundi au vendredi,
- 1,20 € le samedi matin

TARIF NON RÉSIDENT

- 1,20 € de l'heure
- Gratuité 20 min par jour



Qui peut bénéficier d'un tarif préférentiel ?

➤ LES RÉSIDENTS :

Ce sont les personnes physiques ayant leur domicile personnel dans un certain nombre de rues du quartier du Centre. Un seul abonnement sera distribué par logement. (voir liste au dos)

➤ LES COMMERÇANTS ET ARTISANS :

peuvent obtenir un tarif préférentiel dans les conditions suivantes :

- Un seul abonnement délivré par commerce
 - Avoir son établissement d'activité dans le quartier du Centre-ville (hors entrepôts)
 - Utiliser un véhicule de moins de 3,5t.
 - Être inscrit pour une activité sédentaire au registre du commerce ou au répertoire des métiers.
- L'abonnement est distribué aux véhicules en nom propre ou de société

Pour bénéficier du tarif préférentiel : **Les documents à fournir au Guichet Unique** *(adresse au dos du document)*

LES RÉSIDENTS

- Certificat d'immatriculation
- Justificatif de domicile de - de 3 mois
- Taxe d'habitation de l'année précédente, ou pour les occupants d'un nouveau logement, copie du bail ou copie de l'attestation de titre de propriété
- L'ensemble des documents doit être impérativement établi au même nom et à la même adresse de logement

LES COMMERÇANTS & ARTISANS

- Certificat d'immatriculation
- Extrait Kbis ou D1 de - de 3 mois

Mise en place d'une tarification spécifique pour les actifs :

➤ QUI PEUT EN BÉNÉFICIER :

Tous les actifs, salariés du privé ou d'administrations dont le lieu d'activité (siège social de l'employeur privé, établissement d'affection de l'employé public, etc...) est situé dans la zone de stationnement résidentiel du Centre-ville.

➤ UN SEUL ABONNEMENT « ACTIF » EST DÉLIVRÉ PAR SALARIÉ :

➤ Pour les personnes en Contrat à Durée Indéterminée, cet abonnement, lié à un véhicule de moins de 3,5t est valable pour une année complète. Il doit impérativement être renouvelé avant le date d'anniversaire.

➤ Pour les personnes en Contrat à Durée Déterminée, cet abonnement, lié à un véhicule de moins de 3,5t, est valable uniquement pour la durée du contrat, sans toutefois pouvoir excéder une année complète.

➤ TARIFICATION SPÉCIFIQUE POUR LES ACTIFS :

2,40 euros par jour du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
et 1,20 euros le samedi matin de 8h30 à 12h30 ;

➤ COMMENT EN BÉNÉFICIER :

Pour bénéficier d'un abonnement, les «actifs» doivent se présenter munis des documents suivants :

- Contrat de Travail
- Dernier bulletin de salaire
- Déclaration sur l'honneur de l'employeur certifiant le lieu d'activité du salarié
- Certificat d'immatriculation
- Pièce d'identité

Horaires de stationnement payant à Beausoleil

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30
- Le samedi de 08h30 à 12h30

Quelles sont les rues concernées par l'implantation des horodateurs ?

- Boulevard de la République
- Avenue du Général de Gaulle
- Avenue du Général Leclerc
- Avenue Camille Blanc
- Avenue Maréchal Foch
- Place Commandant Raynal
- Rue Jules Ferry
- Rue du Mont Agel
- Chemin de la Noix
- Avenue de Verdun
- Place de la Source
- Route des Serres
- Rue François Blanc
- Montée de la Crémaillère



Peuvent également bénéficier des tarifs préférentiels, les résidents, les commerçants, artisans et les actifs des rues ci-dessous:

- Rue de la Gaité
- Rue Honoré Millo
- Rue Tivoli
- Rue Marcenaro
- Escalier Tivoli
- Escalier du Riviera (n° 4)
- Passage Musso
- Rue du Marché
- Escalier du Capitole
- Chemin du Reservoir
- Escalier Rogolini
- Escalier de la Noix
- Chemin des Serres
- Chemin des Rainettes



Inscriptions à partir du 22 août 2016

GUICHET UNIQUE D'INSCRIPTIONS

Bâtiment « Le Centre »

15 rue Jules Ferry - 06240 Beausoleil

Tél. : 04 89 22 40 30 - Fax. : 04 89 22 40 24

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 17h45

Le vendredi fermé au public

Mail : guichet-unique@villedebeausoleil.fr

www.villedebeausoleil.fr